



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16  
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr

Paris, le 20 février

## **APRÈS LE 8 FÉVRIER, DES NÉGOCIATIONS SE PRÉCISENT POUR MARS**

Ce 20 février à 10 heures, l'intersyndicale s'est rendue à la direction générale pour tester la volonté de l'administration de négocier sur les 4 thèmes revendicatifs portés depuis 4 mois dans l'unité par les agents des Impôts.

Le directeur général adjoint, après avoir entendu la déclaration liminaire commune des 6 syndicats, a accepté d'ouvrir un cycle de négociations en 2 phases, la première pouvant être bouclée dès le 8 mars.

Après 4 heures d'échanges, la méthode retenue est la suivante :

Dans un premier temps, 4 réunions de cadrage du périmètre de négociations se tiendront pour chacun des thèmes, « sans tabou ».

Rémunérations, le 27 février,  
Règles de gestion, le 1<sup>er</sup> mars,  
Conditions de travail, le 6 mars,  
Emplois, le 8 mars.

Les syndicats se réuniront jeudi pour finaliser et transmettre à l'administration la liste de tous les sujets qu'ils veulent voir inscrits pour chaque réunion.

Dans un deuxième temps, l'intersyndicale se positionnera dès mi-mars sur l'opportunité de poursuivre les négociations en fonction des possibilités réelles d'avancées pour les agents.

Le directeur général fera une synthèse finale.

Le SNUI estime que ce changement de méthode peut permettre de traiter les revendications des agents.

Toutefois, si l'essentiel du contenu de la déclaration intersyndicale a été retenu par l'administration, le SNUI demeurera particulièrement attentif au fait que ce premier pas soit rapidement suivi d'annonces et de signes probants pour chacun des thèmes revendicatifs.